

COLLECTIVITÉ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du samedi 29 mars 2014

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Par suite d'une convocation en date du 24 mars, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN.
présents	10	Absents : Xavier CULEUX a donné pouvoir à Jean MICHEL.
votants	11	Secrétaire de séance : MICHEL Jean
Délibération n°	15/2014	

Objet : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DE LA GARENNE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-7,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours (1^{er} et 2^{ème} à la majorité absolue et la 3^{ème} à la majorité relative) les délégués chargés de représenter la commune au sein des assemblées délibérantes des groupements sans fiscalité propre auxquelles elle adhère,
Vu les statuts approuvés du syndicat de la Garenne,
Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical,
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election des délégués titulaires :

1^{er} tour de scrutin.

11 bulletins - 11 suffrages exprimés

Messieurs CARRE Pierre et MAZZINI Grégoire ont obtenu onze (11 voix) ils ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue.

Election du délégué suppléant :

1^{er} tour de scrutin.

11 bulletins - 11 suffrages exprimés

Monsieur MABILE Gérald a obtenu onze (11 voix) il a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 mars 2014
Affichage du 29 mars 2014
Le Maire
Patrick DAHLEM

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

- 9 AVR. 2014

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 29 mars 2014
et de sa transmission en Sous-préfecture
Le

